

REVISION DU PLU



Phase Diagnostic – MAIRIE DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT

REUNION PUBLIQUE DU 11 MAI 2021

| Mai 2021 |



Sommaire



01 Introduction, Contexte

02 Présentation du diagnostic territorial

03 La concertation sur le diagnostic

01

Introduction / Contexte

Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

Objectifs généraux



- C'est à la fois un **projet de ville** et un **document réglementaire** .

- Projet de ville :

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) fixe, dans le **respect des objectifs du développement durable** pour les années à venir, les **orientations générales de la commune** :

- en matière de politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques ;
 - concernant l'habitat, les déplacements, les réseaux (transport, énergie, communications), l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Document réglementaire :
 - C'est un document d'urbanisme qui **régit** l'occupation et l'utilisation des sols.
 - Il **détermine** certaines règles de construction applicables à toute la ville.
 - Il **identifie** les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés...



Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

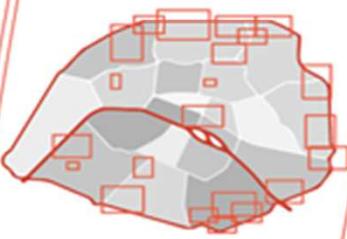
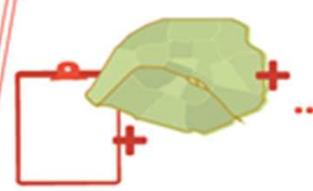
Ce que détermine le Plan local d'urbanisme à l'échelle de la ville de Paris :

- La distinction entre espaces verts et espaces urbains
- Les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville
- Le maintien et la répartition des espaces verts
- L'emplacement des futurs équipements
- Les caractéristiques des constructions (hauteur, implantation, traitement des façades...)
- Il détermine, selon la localisation des projets, les fonctions qui peuvent être imposées, encouragées ou limitées.



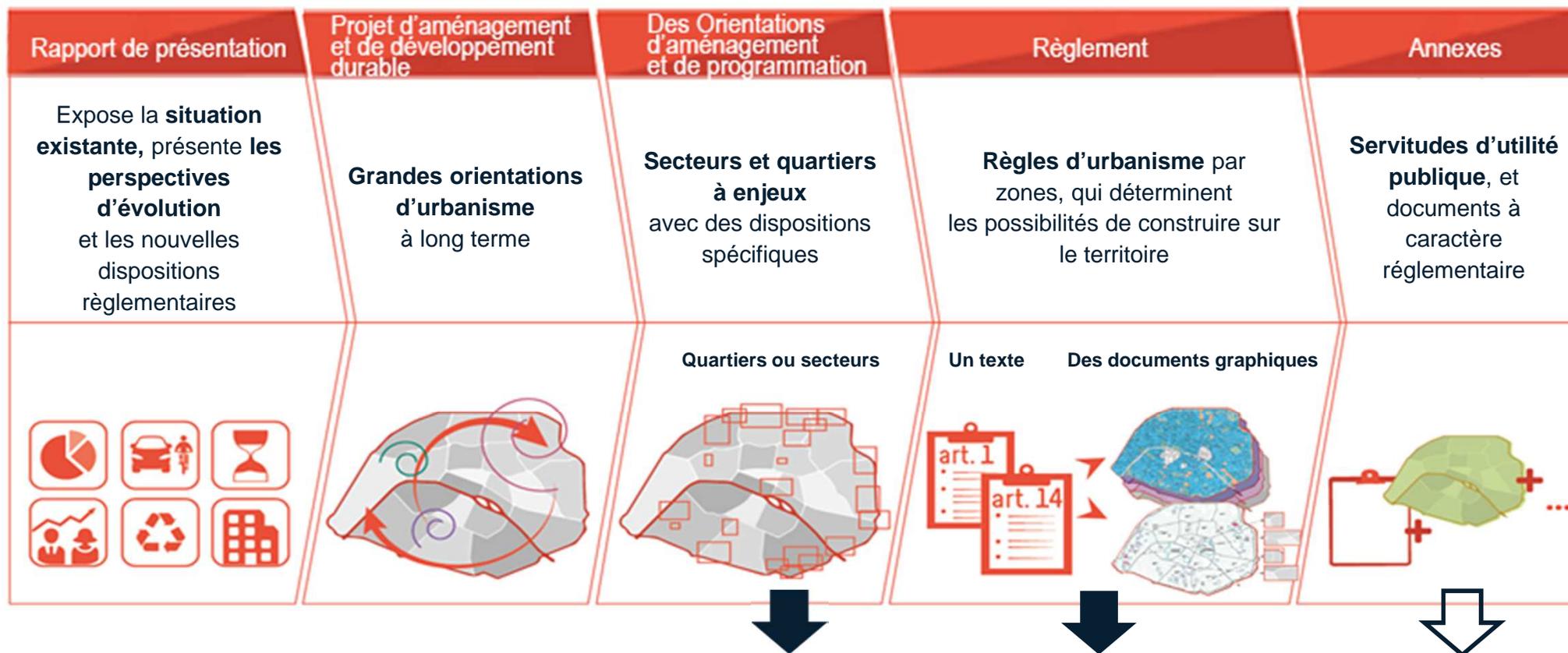
De quoi est-il constitué ?

Liste des pièces constitutives du Plan local d'urbanisme :

Rapport de présentation	Projet d'aménagement et de développement durable	Des Orientations d'aménagement et de programmation	Règlement	Annexes
Expose la situation existante , présente les perspectives d'évolution et les nouvelles dispositions réglementaires	Grandes orientations d'urbanisme à long terme	Secteurs et quartiers à enjeu avec des dispositions spécifiques	Règles d'urbanisme par zones, qui déterminent les possibilités de construire sur le territoire	Servitudes d'utilité publique , et documents à caractère réglementaire
		<p>Quartiers ou secteurs</p> 	<p>Un texte Des documents graphiques</p> 	

A quoi sert-il ?

A terme, il sert à délivrer des autorisations d'urbanisme :



Certains documents du PLU sont « opposables aux projets » : les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes. Ils empêchent juridiquement la réalisation de certains projets (qui ne seraient pas compatibles et/ou conformes, ou ne respecteraient pas les servitudes d'utilité publique...).

Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme de Paris ?

En quelques mots



- Le précédent Plan local d'urbanisme date de 2006 et prévoyait « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte.
- Les documents d'urbanisme doivent être régulièrement actualisés pour prendre en compte :
 - les orientations choisies par la municipalité
 - les nouveaux enjeux et l'évolution du territoire
 - la nouvelle réglementation.
- Certains aspects du Plan local d'urbanisme actuel pourront être confirmés dans le cadre de cette révision.
- Les dispositions du nouveau Plan local d'urbanisme prendront en compte le Plan climat air énergie territorial.



Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme de Paris ?



Pour viser l'adoption d'un Plan local d'urbanisme bioclimatique

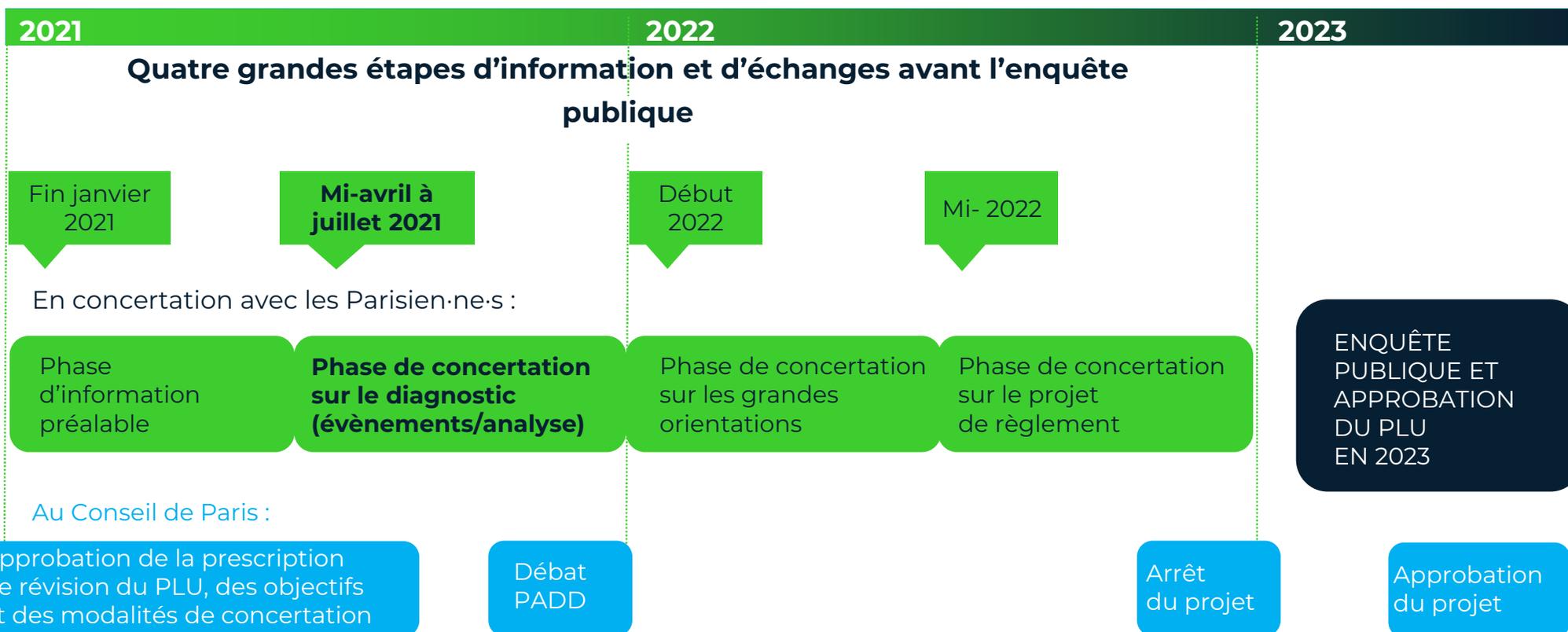
- Le Projet d'aménagement et de développement durable de 2006 a accompagné la prise en charge progressive de certains enjeux environnementaux et a été enrichi ponctuellement.
- Il est désormais limité pour prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner au document.

« Le caractère bioclimatique du futur Plan local d'urbanisme sera un des leviers majeurs de notre action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme que nous portons à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. »

Le calendrier prévisionnel de la révision



Un processus de concertation avec les Parisien·ne·s et de vote des élu·e·s parisien·ne·s tout au long de la révision



02

Le diagnostic territorial

- 01  Données générales
- 02  **Approche socio-démographique**
- 03  Vie locale
- 04  **Approche environnementale**
- 05  **Cadre urbain**



Une densité humaine plus forte que les communes voisines

- Paris, cœur de métropole, concentre 2,18 millions d'habitants et 1,81 millions d'emplois sur une superficie relativement réduite de 105 km²
- La densité humaine atteint 380 personnes à l'hectare en moyenne, contre 135 à l'échelle de la métropole et 15 dans le reste de l'IDF



DENSITÉ HUMAINE

Nombre d'habitants + emplois salariés estimés, à l'hectare

- plus de 1 250
- de 1 000 à 1 250
- de 750 à 1 000
- de 500 à 750
- de 250 à 500
- moins de 250

Sources : fichier Sirene (INSEE), traitement Apur 2016, Recensement de la Population (INSEE) 2015

Le paysage parisien

- Une topographie marquée par la vallée de la Seine, les buttes et les coteaux;
- de grandes compositions urbaines et des monuments iconiques;
- Les deux bois et la ceinture verte qui rattachent Paris au réseau des grands espaces plantés de la métropole



LE PAYSAGE DE PARIS

- Courbes de niveau de 1m
- Belvédères
- Grandes compositions
- Édifices remarquables
- Bois, parcs et jardins
- Cimetières
- Seine, canaux et plans d'eau
- Emprise ferrée
- Voies ferrées
- Voies structurantes

Source : APUR



- 218 hectares**, 2,5% du total parisien
- 59 835 habitants (2018)**, 2,8% de la pop. parisienne (13^e rang)
- 275 habitants à l'hectare (2018)**, 250 à Paris, hors bois
- 120 288 emplois**, 6,6% des emplois parisiens
- 163 900 présents en journée**, 3 242 800 présents à Paris
- Revenu médian des habitants (2015) : 36 572 €**
28 440€ à Paris
- 40 618 logements (2017)**, 2,9% du parc de logements parisien
- Logements sociaux SRU (2019) : 7,0%**, 21,4% à Paris
- Prix de l'immobilier : 10 900€/m²**, 10 460 €/m² à Paris
(au 1^{er} trimestre 2020)
- Taux de motorisation des ménages (2017) : 27,0%**
34,4% à Paris
- Evolution du taux de motorisation (2006-2017) : -25,3%**
-18,7% à Paris
- Végétation par habitant : 3m²**, 15m² à Paris
- 97% de la population se trouve à moins de 10 minutes de marche d'un espace vert public**



Données générales

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Données générales

- **Photo aérienne**
- Plan 2021

Paris aujourd'hui

- Datation du bâti
- **Densité humaine**
- Niveau de revenu
- Logements sociaux et hébergements
- Spécificités économiques
- Centralités et vie locale
- Thermographie aérienne
- La végétation et les tissus urbains
- Mixité fonctionnelle
- **PLU : équilibre entre destinations**
- **PLU : zonage général**

Histoire

- Carte des Chasses du Roi, 1764-1807
- Plan Pelet, 1839
- Carte topographique dite type 1900, 1906
- Carte topographique, 1934-1962
- Plan parcellaire de Paris, dit hauteur d'étage, 1990
- Le patrimoine mondial de l'UNESCO et les monuments historiques



Approche socio-démographique



Population



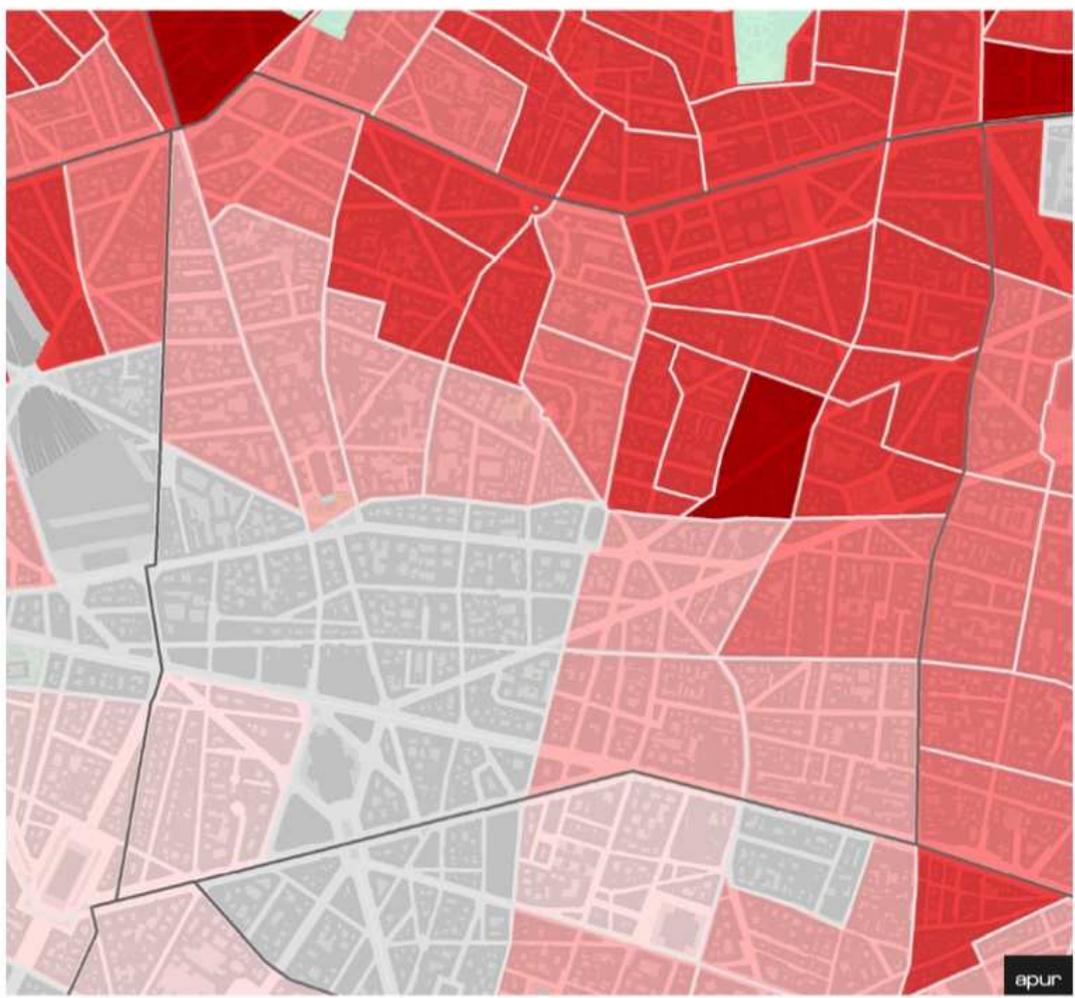
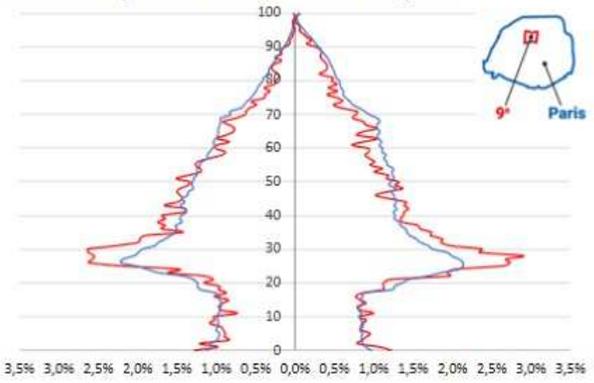
- 58 900 habitants
- 275 habitants à l'hectare (250 à Paris)
- 6 900 familles soit 22% des ménages (Paris : 22%)
- 19% des habitants ont moins de 20 ans (Paris : 19%)
- 13% des habitants ont plus de 65 ans (Paris : 17%)
- Revenu médian des habitants : 36 570 € (28 440 € à Paris)
- 11% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (Paris : 15%)

Une population très présente en journée

- surtout dans les quartiers des grands magasins et le Quartier Central des Affaires (population multipliée par 2,7)
- Des habitants concentrés dans la partie nord des quartiers Saint-Georges et Rochechouart
- De nombreux cadres parmi les actifs

Une surreprésentation des jeunes actifs

- Une surreprésentation de jeunes adultes entre 30 et 40 ans
- Une moindre présence de personnes âgées



DENSITÉ DE POPULATION

Nombre d'habitants à l'hectare

- plus de 800
- de 600 à 800
- de 400 à 600
- de 200 à 400
- moins de 200

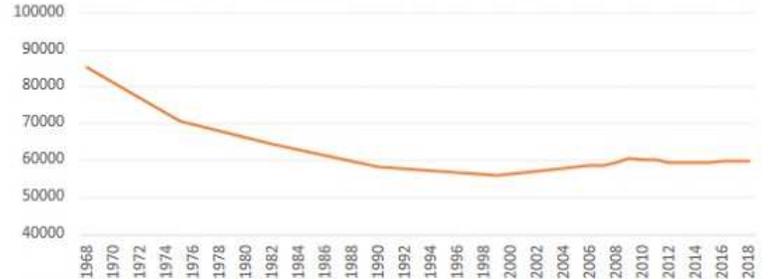
Les emprises des principaux équipements ainsi que les IRS non significatifs apparaissent en gris.

Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2017

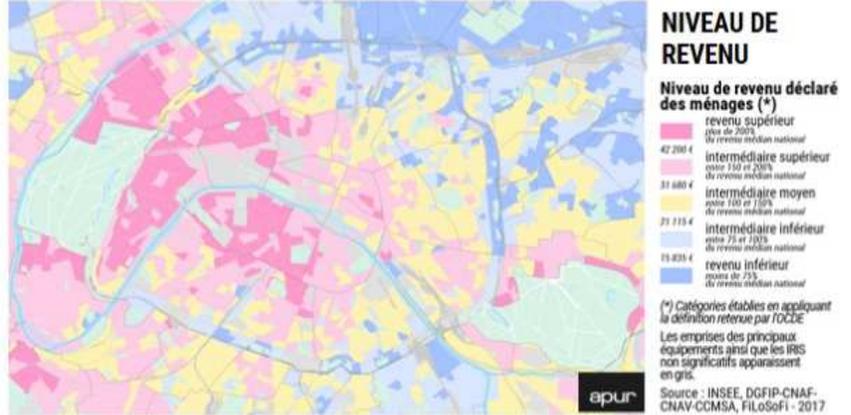
apur

Un nombre d'habitants stable

- -0,1% d'habitants en moyenne par an entre 2011 et 2018 (- 0,5% à Paris)



Des niveaux de revenu élevés en moyenne et en progression



NIVEAU DE REVENU

Niveau de revenu déclaré des ménages (*)

- revenu supérieur plus de 200% du revenu médian national
- 47 200 €
- intermédiaire supérieur entre 150 et 200% du revenu médian national
- 31 600 €
- intermédiaire moyen entre 100 et 150% du revenu médian national
- 21 115 €
- intermédiaire inférieur entre 75 et 100% du revenu médian national
- 19 225 €
- revenu inférieur moins de 75% du revenu médian national

(*) Catégories établies en appliquant la définition retenue par l'OCDE. Les emprises des principaux équipements ainsi que les IRS non significatifs apparaissent en gris.

Source : INSEE, DGFiP-CNAF-CNAV-CMSA, FIoSoFi - 2017

apur

- **40 700 logements**
- **2 406 logements sociaux SRU, 7,0%** (21,4% à Paris)
- **113 places d'hébergement pour 10 000 habitants** (157 à Paris)
- **Prix de vente des logements : 10 900 €/m²** au 1^{er} trimestre 2020 (Paris : 10 460 €/m²)

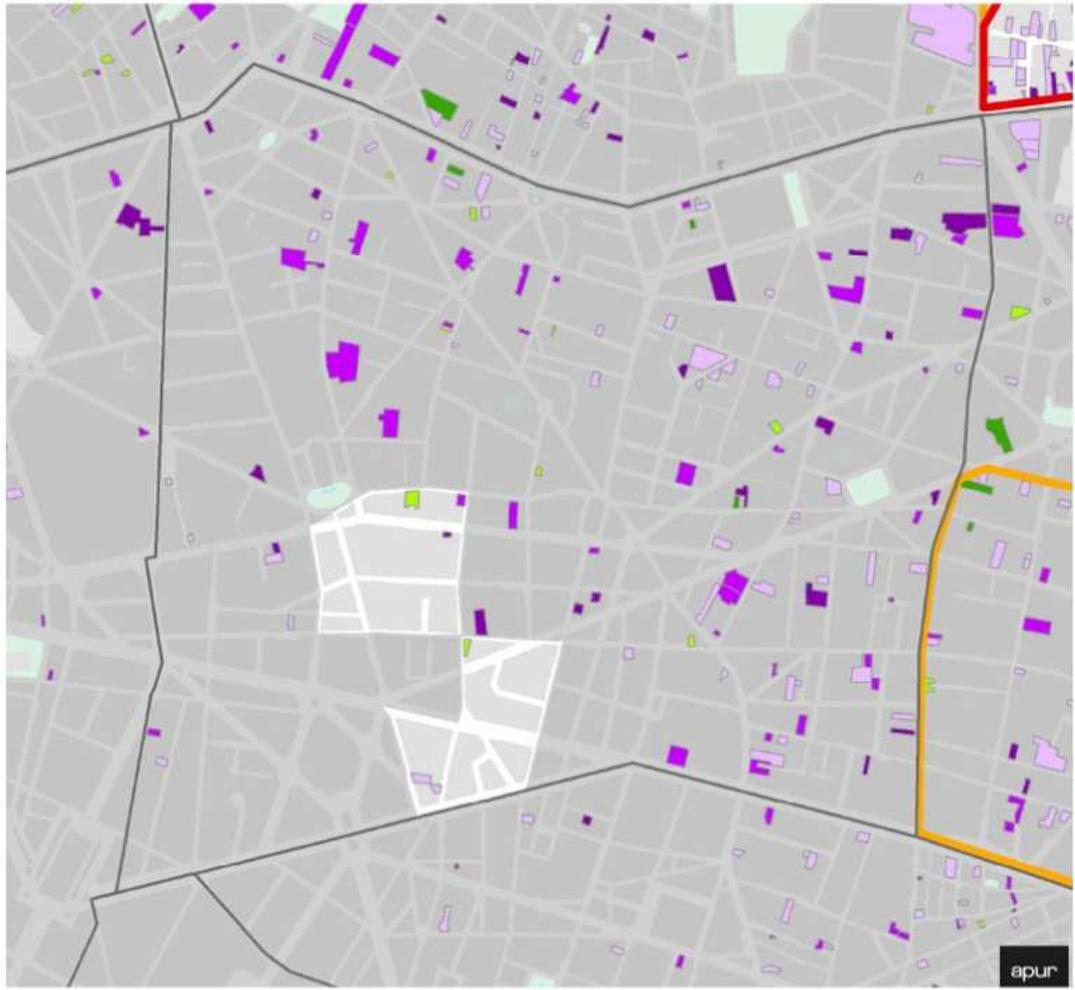
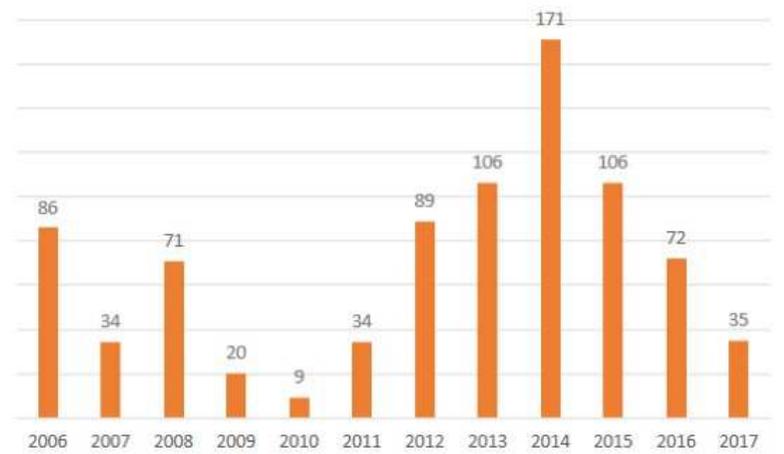
Un parc de logements composé d'une majorité de locations privées, concentrées dans le quart nord-ouest de l'arrondissement et un parc social peu développé.

Des prix immobiliers en hausse depuis 2006 : 3 quartiers sur 4 ont vu les prix doubler.

Une légère progression du nombre de logements

- **833 logements construits** entre 2006 et 2017
- Taux de croissance du parc de logements : **6,2%** (3,6% à Paris)

Logements autorisés à la construction



Une progression du nombre de logements inoccupés

inoccupés, résidences secondaires ou logements vacants, en particulier autour de la Place de Clichy et de la Butte Montmartre.

- **78% résidences principales** (83% à Paris)
- **22% logements inoccupés** (17% à Paris)





Activité économique et emploi



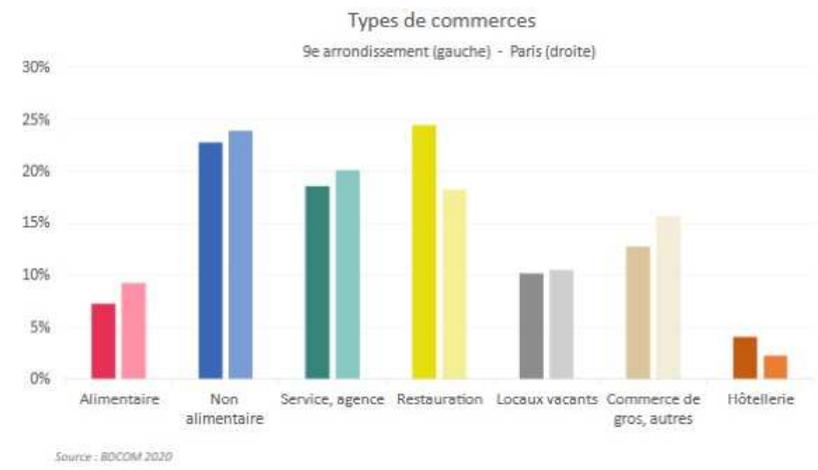
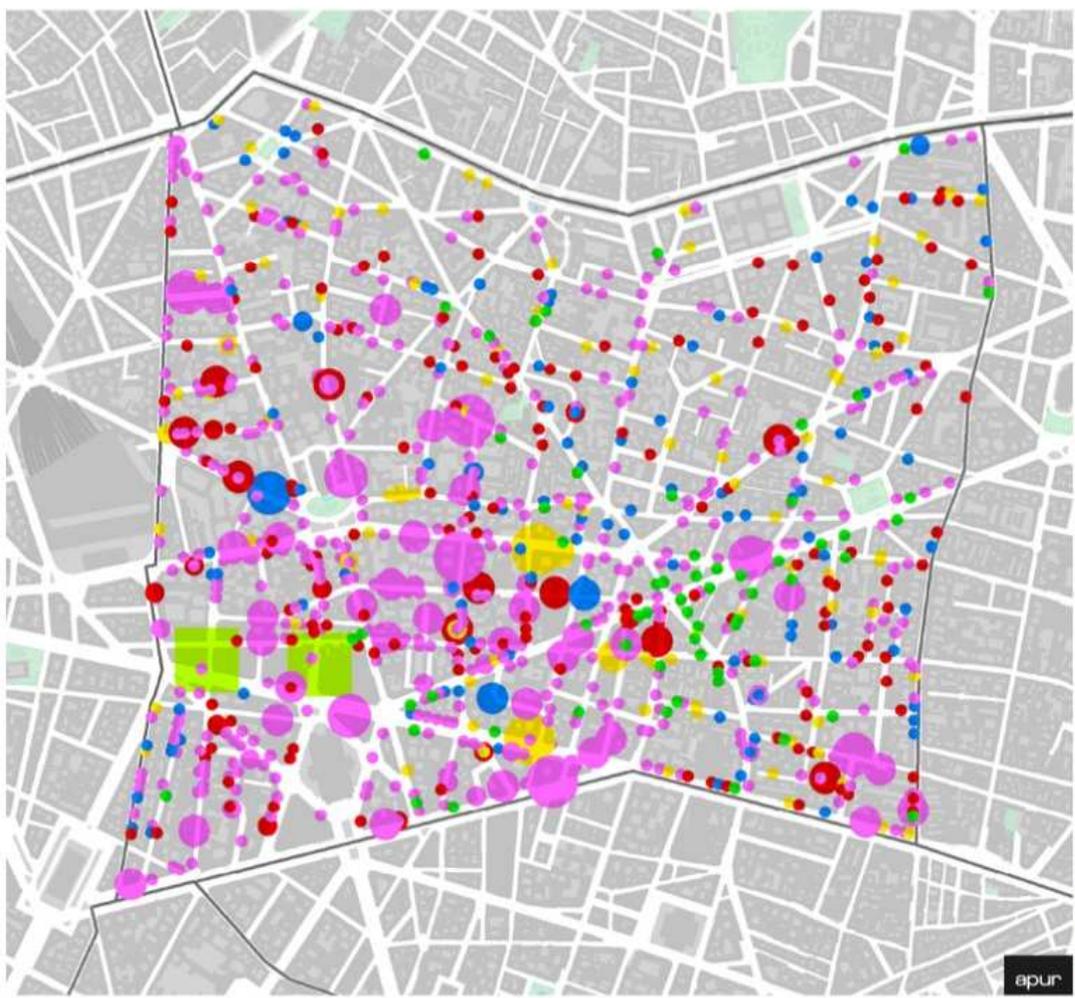
- 120 300 emplois
- 552 emplois à l'hectare (209 à Paris)
- 3,4 emplois pour 1 actif résident (1,5 à Paris)
- 89 hébergements touristiques au km² (Paris : 21)

Un arrondissement qui fait partie du Quartier Central des Affaires, avec une prédominance des activités de banque, d'assurances et conseil, mais aussi marqué par la présence des Grands Magasins.

De nombreux hôtels et salles de spectacle

Une densité commerciale deux fois plus forte qu'à Paris

- 3 630 commerces
- 7,7 commerces pour 100 m de voie (4,2 en moyenne à Paris)
- 61 commerces pour 1 000 habitants (28 en moyenne à Paris)



Un renforcement de la place de l'activité économique depuis 15 ans et la plus forte progression du nombre d'emplois (+13% entre 2006 et 2017 contre +4% à Paris)





Approche socio-démographique

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Population

- **Densité de population**
- **Évolution de la population**
- Indice de jeunesse
- Structure simplifiée de la population active
- **Niveau de revenu**
- Évolution du revenu
- Profils des ménages

Habitat

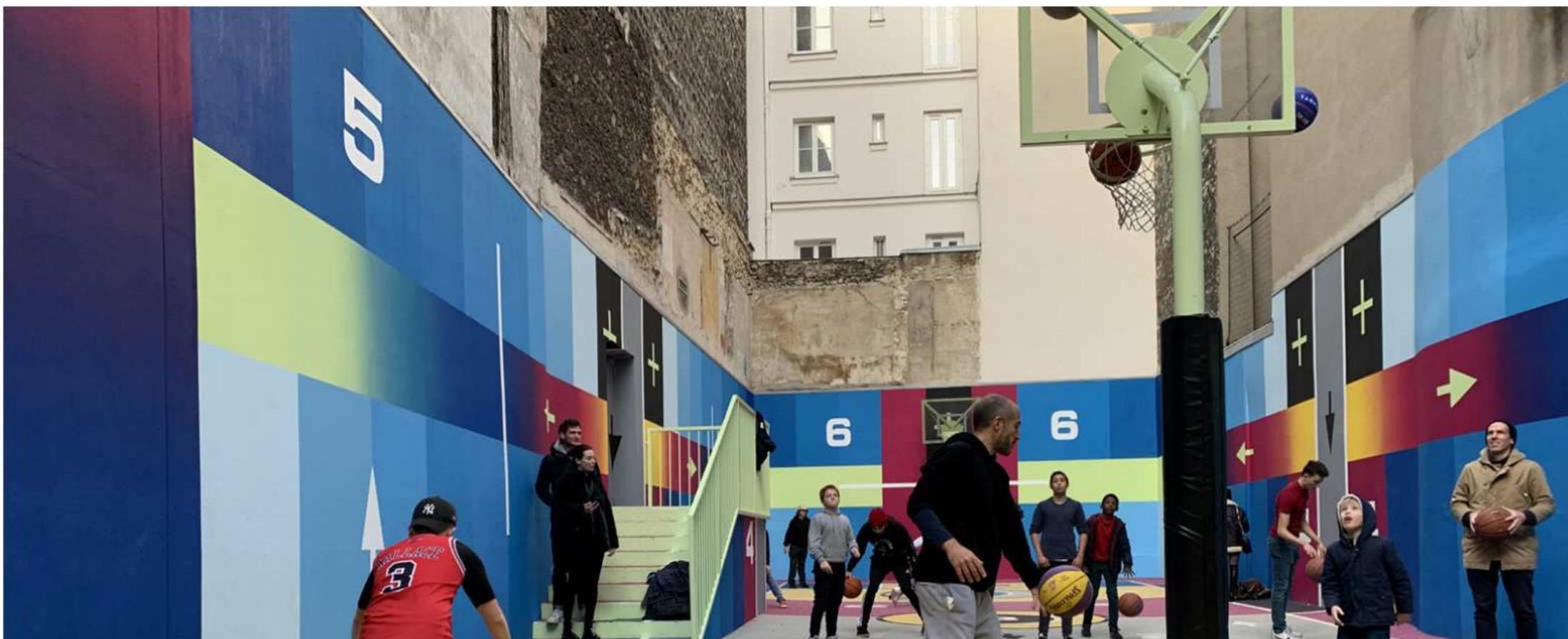
- Typologie de l'habitat
- **Construction de logements**
- **Logements inoccupés**
- **Logements sociaux et hébergements**
- **PLU : secteurs de mixité sociale**
- **PLU : emplacements réservés pour le logement**
- Prix de vente des logements

Activité

- Densité d'emplois
- **Spécificités économiques** (carte à l'arrondissement uniquement)
- Équipement commercial
- **PLU : protection du commerce et de l'artisanat**
- **PLU : périmètres de localisation d'équipements de logistique urbaine**
- Hébergements touristiques et lieux culturels
- Lieux de fabrication et d'innovation
- **PLU : protection de l'artisanat et de l'industrie (10e, 11e, 12e, 20e)**

Mixité

- **Mixité fonctionnelle : équilibre habitat/emploi**
- Mixité fonctionnelle : évolution 2000-2016



Vie locale



Equipements



- 12 écoles maternelles
- 11 écoles élémentaires
- 3 groupes scolaires ou écoles polyvalentes
- 6 collèges
- 10 lycées
- 3 bibliothèques/médiathèques
- 2 gymnases
- 2 piscines
- 7 parcs et jardins

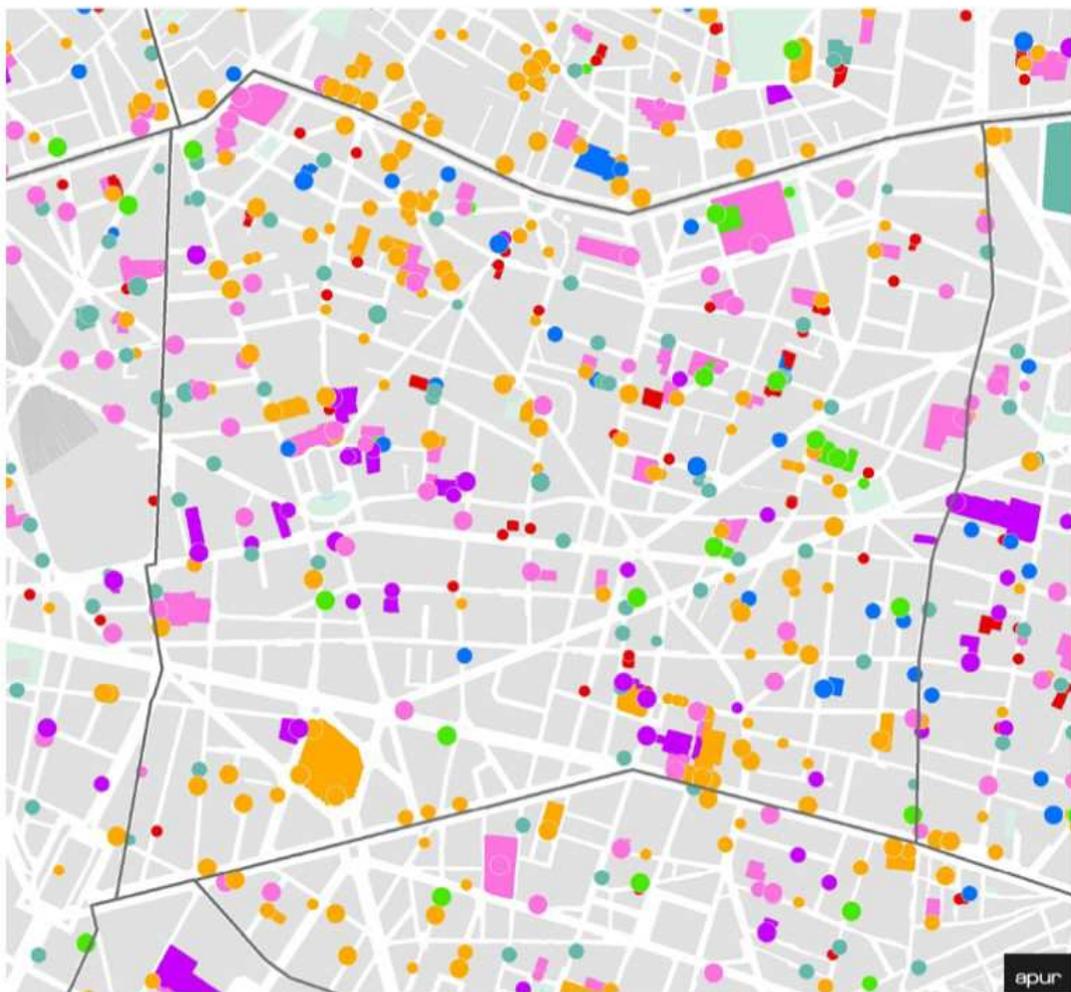
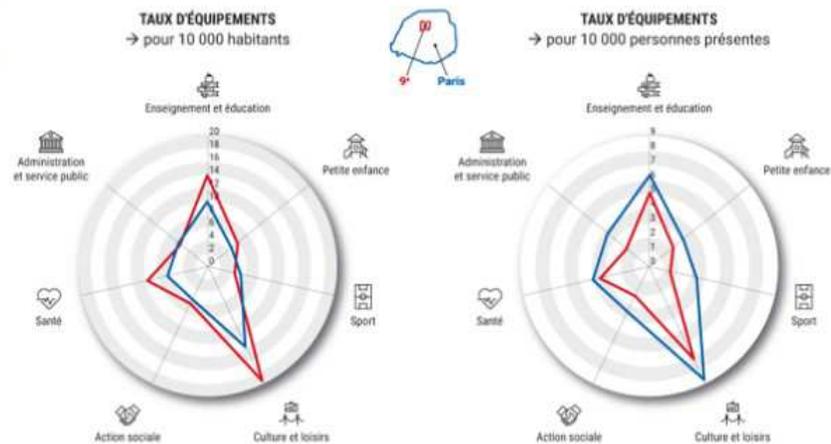
Une offre équilibrée, mais relativement faible par rapport au nombre de personnes présentes en journée

- Malgré la présence d'établissements prestigieux (Opéra Garnier, Olympia) l'offre d'équipements culturels et de loisirs est plus faible lorsqu'elle est rapportée au nombre de personnes présentes en journée dans l'arrondissement.
- Les équipements sportifs de plein air sont peu nombreux et se concentrent dans le quartier Rochechouart, peu d'espaces verts.
- Les équipements de sport en salle sont un peu plus nombreux.
- Une offre d'action sociale supérieure à la moyenne parisienne.

330 équipements

55/10 000 habitants, (moyenne parisienne 45)

20 équipements pour 10 000 personnes présentes en journée (moyenne parisienne 28)



97 % de la population de l'arrondissement se trouve à moins de 10 minutes de marche d'un espace vert public accessible.





Mobilité et espaces publics

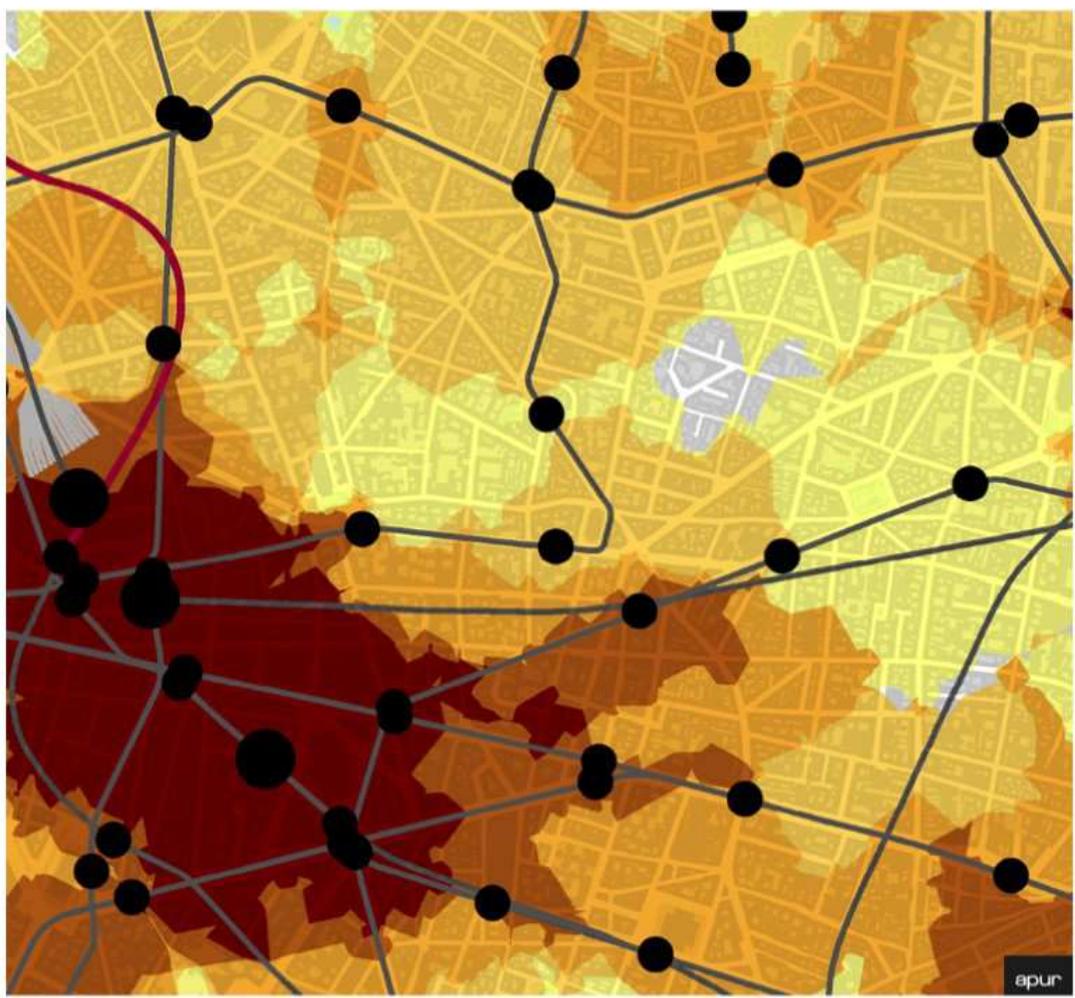


Une offre de mobilités importante

- 8 lignes de métro (lignes 2, 3, 7, 8, 9, 12, 13 et 14) totalisant 19 stations et RER A et E
- 96,3 % des habitants vivent à moins de 500 m d'une station de métro, tram, RER
- Une diminution de 25,3 % du taux de motorisation entre 2006 et 2017
- Une augmentation de + 2 300 places de stationnement vélos entre 2009 et 2020

Des requalifications de grande ampleur

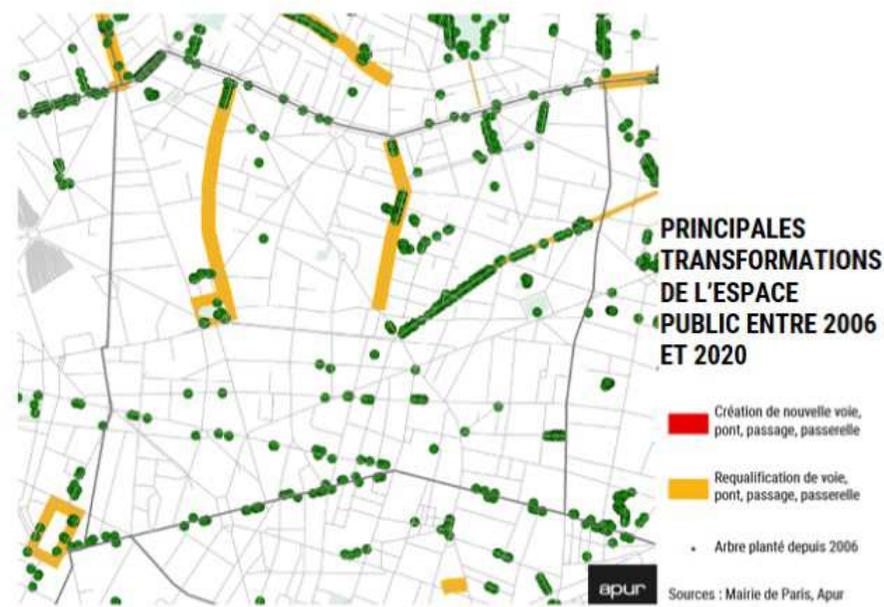
- en particulier :
- La rue Blanche et la place de la Trinité
 - La rue des Martyrs végétalisée
 - De nouvelles rues aux écoles



Rue Blanche



La rue des Martyrs





Centralités et vie locale



Le quartier des affaires et les grands magasins à l'ouest, les anciens faubourgs dédiés à la vie locale à l'est

- Des lieux très fréquentés : Opéra et grands magasins du boulevard Haussmann,
- Des établissements culturels et événementiels majeurs: salles de spectacles et théâtres sur les grands boulevards, et au nord place Clichy, Pigalle et Anvers ...
- Plusieurs centres de la vie locale partagés avec les nombreux visiteurs: le faubourg Poissonnière et le faubourg Montmartre, la rue Cadet, la rue des Martyrs...
- Une bonne desserte en transports en commun, renforcée par la proximité de la gare Saint Lazare

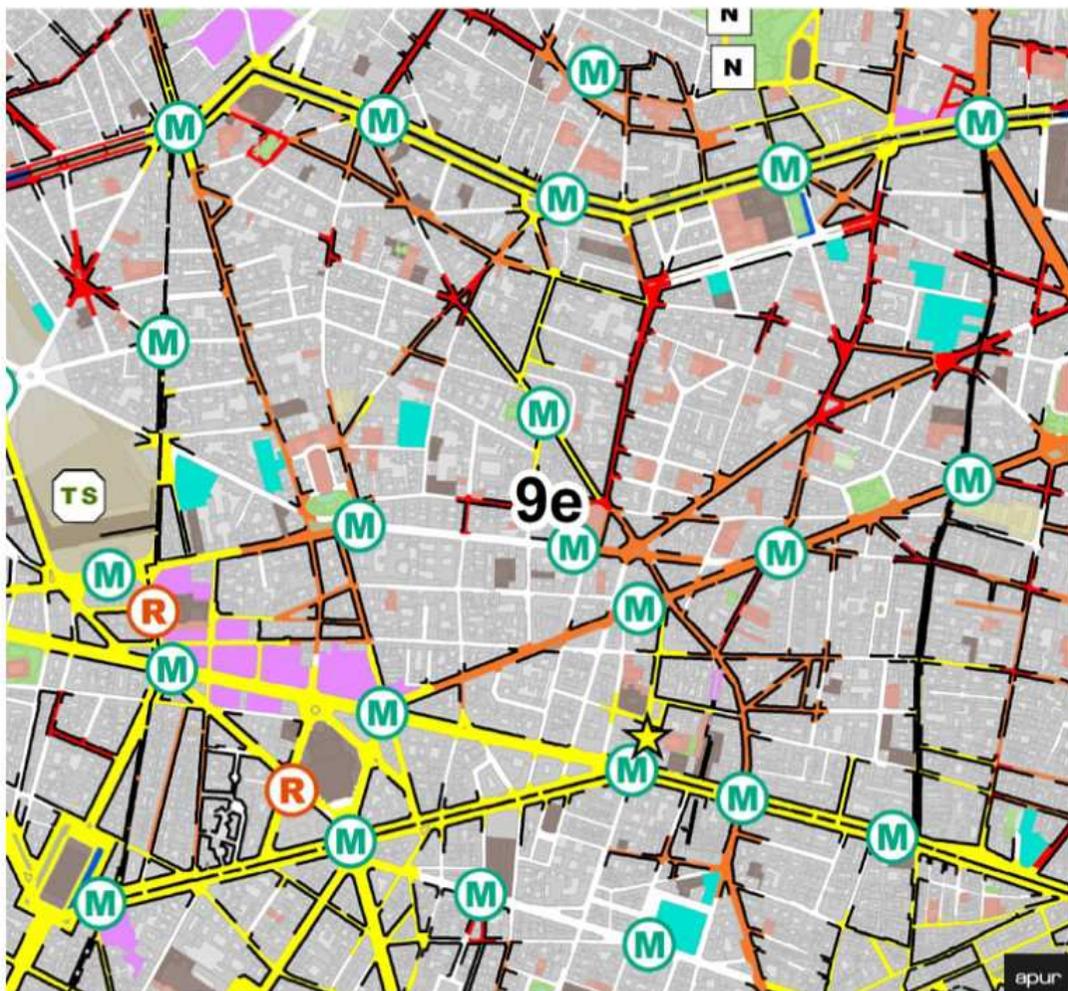


Les grands magasins, boulevard Haussmann



Commerces rue Cadet

© Apur - François Moret



Un pôle commercial et touristique majeur autour des Grands Magasins

- 2 Grands magasins : Galeries Lafayette et Printemps
- 3 galeries commerciales : passages Jouffroy, du Havre et Verdeau
- 1 marché de plein air (Place d'Anvers)





Vie locale

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Principaux équipements publics

- **Emprises des équipements**
- Équipements de santé
- **PLU : zonage en faveur des équipements**
- Parcs et jardins
- **Accessibilité piétonne des jardins ouverts au public**
- **PLU : emplacements réservés aux équipements et espaces verts**

Mobilités

- **La desserte en transports en commun**
- Les aménagements cyclables existants
- Les zones à circulation apaisée
- Le stationnement automobile

Espace public

- La structure urbaine par les largeurs des voies
- Les places, les lieux singuliers, les grands mails
- **Principales transformations de l'espace public entre 2006 et 2020**
- **PLU : dispositifs liés à l'aménagement des voies**

Vie locale

- **Centralités et vie locale**



Approche environnementale



7 parcs et jardins ouverts au public – 1,4 ha

950 arbres d'alignement

2 sites d'agriculture urbaine

1 jardin partagé

9 potagers et vergers dans les écoles

4 jardins participatifs et pédagogiques



Le boulevard de Clichy

Avec 15 ha de couverture végétale, le 9^e arrondissement est le moins végétalisé de Paris

6,9% de la surface est végétalisée dans le 9^e (21% en moyenne à Paris hors bois)

Des transformations déjà engagées depuis 2014

- Création de 15 jardinières de pleine terre réparties dans l'arrondissement
- Végétalisation de la cour Cadet
- Création de 5 murs végétalisés sur l'espace public

Une végétation privée plus présente dans la moitié nord de l'arrondissement

- **0,7 ha** de végétation dans les équipements (hors parcs, jardins et cimetières)
- **4,6 ha** dans les espaces verts privés
- plus de **90 murs végétalisés**
- **32 toitures végétalisées**





L'eau et les sols de la ville

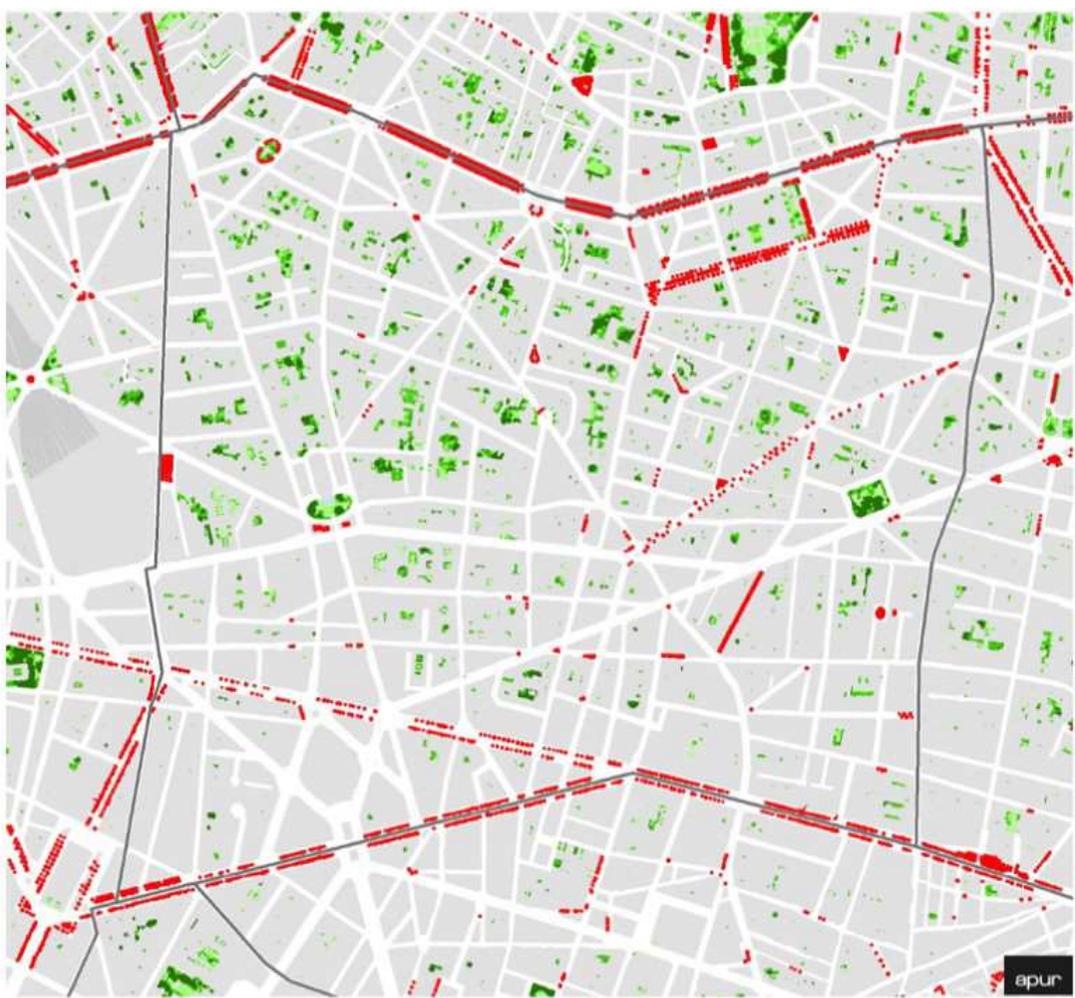
Les sols de l'arrondissement sont imperméables à 95% (83% en moyenne à Paris)

9,5 ha de surfaces perméables estimées dans le 9^e arrondissement :

- 1 % des espaces publics (soit 0,5 ha) sous la forme de plates-bandes, pieds d'arbres, etc.
- 6 % des espaces privés (soit 9 ha) sous la forme de jardins en cœur d'îlot, cour plantées



Végétalisation de la rue des Martyrs



Présence d'un réseau d'eau non potable
destiné aujourd'hui essentiellement aux services municipaux (assainissement, propreté, parcs et jardins).





Ilots de chaleur et nuisances

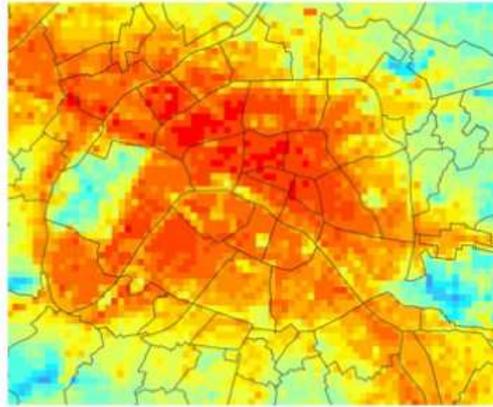


Une exposition inégale aux risques

Une exposition aux effets d'îlot de chaleur urbain, à la pollution, et au bruit sur les grandes places et les principales voies,

Une présence de plantations bien inférieure à la moyenne parisienne

La surface ombragée par les arbres des rues dans le 9^e arrondissement est de **7,2%**.
(moyenne parisienne hors bois : 18,2%)

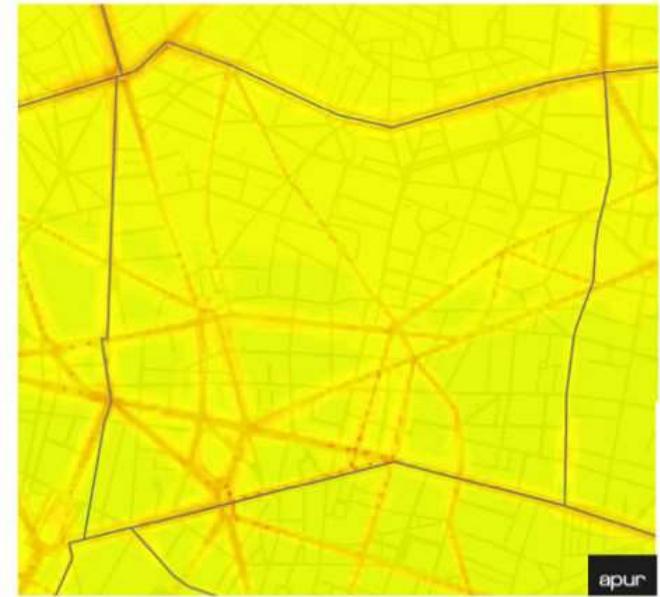


TEMPÉRATURE DE L'AIR A 6H DU MATIN EN ÉTÉ

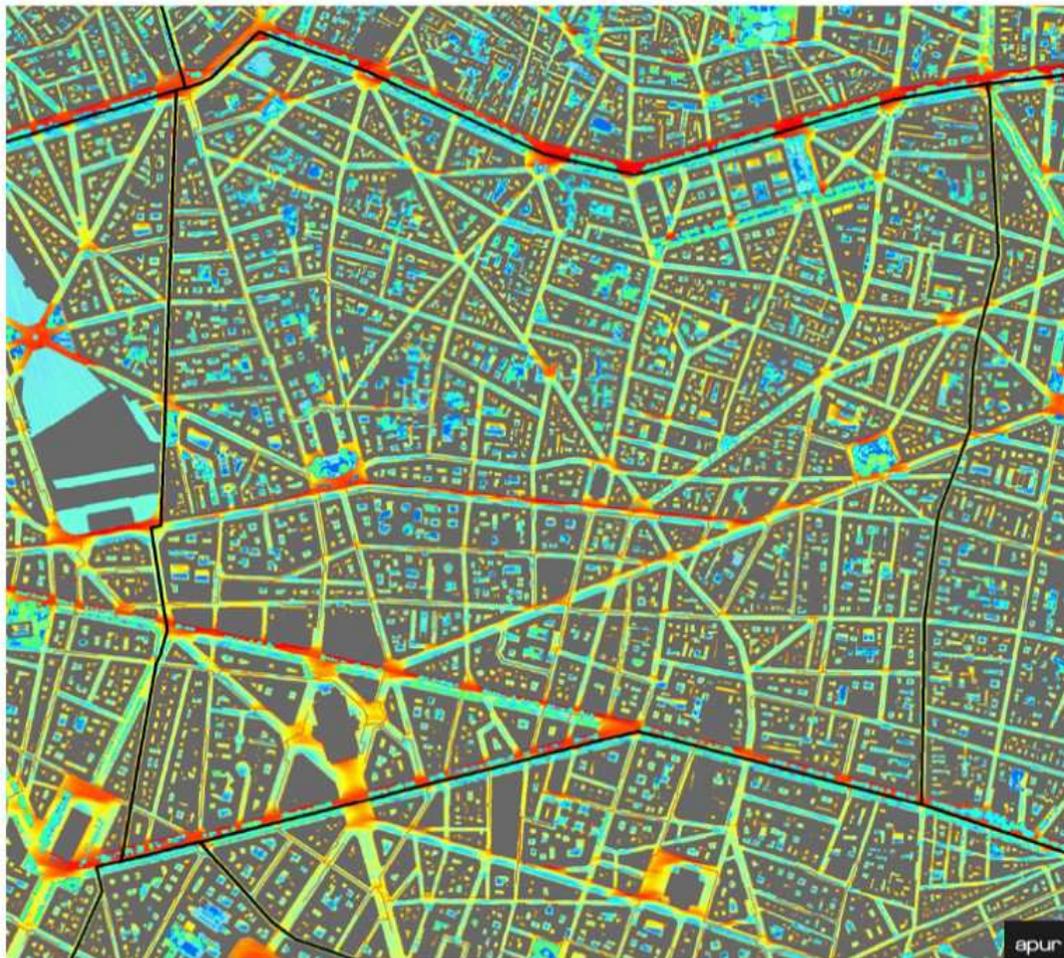
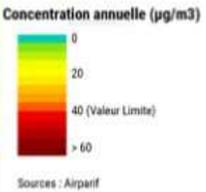


Les principales sources de bruit et de pollution de l'air sont les axes routiers les plus fréquentés

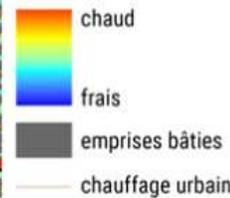
boulevard de Clichy, boulevard Haussmann, boulevard Poissonnière, rue Saint-Lazare, rue la Fayette



POLLUTION DE L'AIR PM10



CONFORT CLIMATIQUE



Sources : APUR



CARTE DU BRUIT





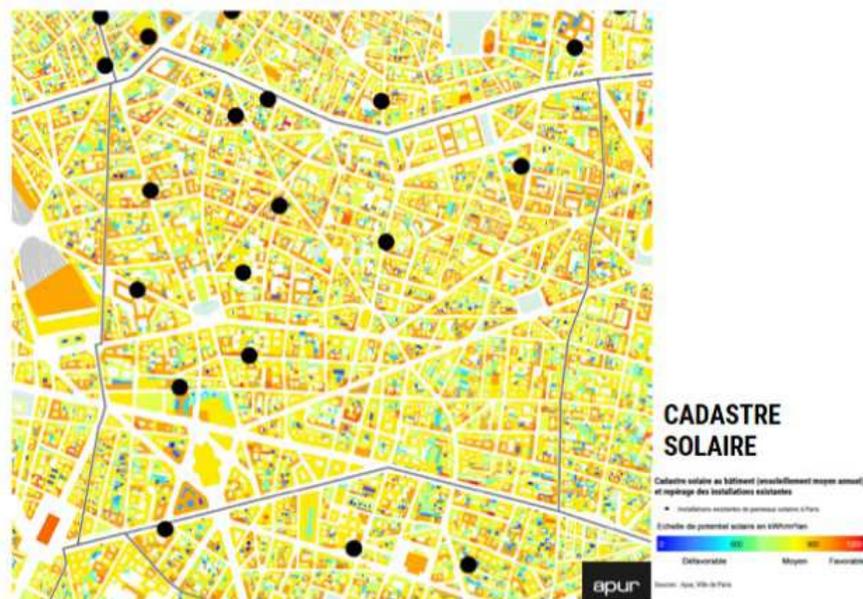
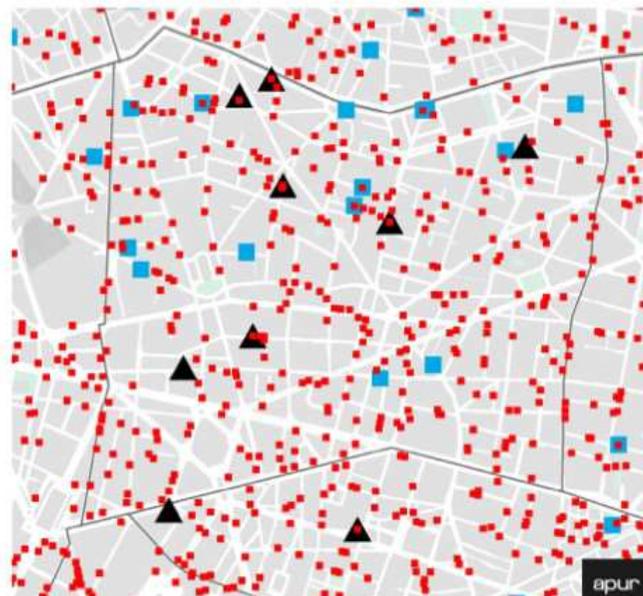
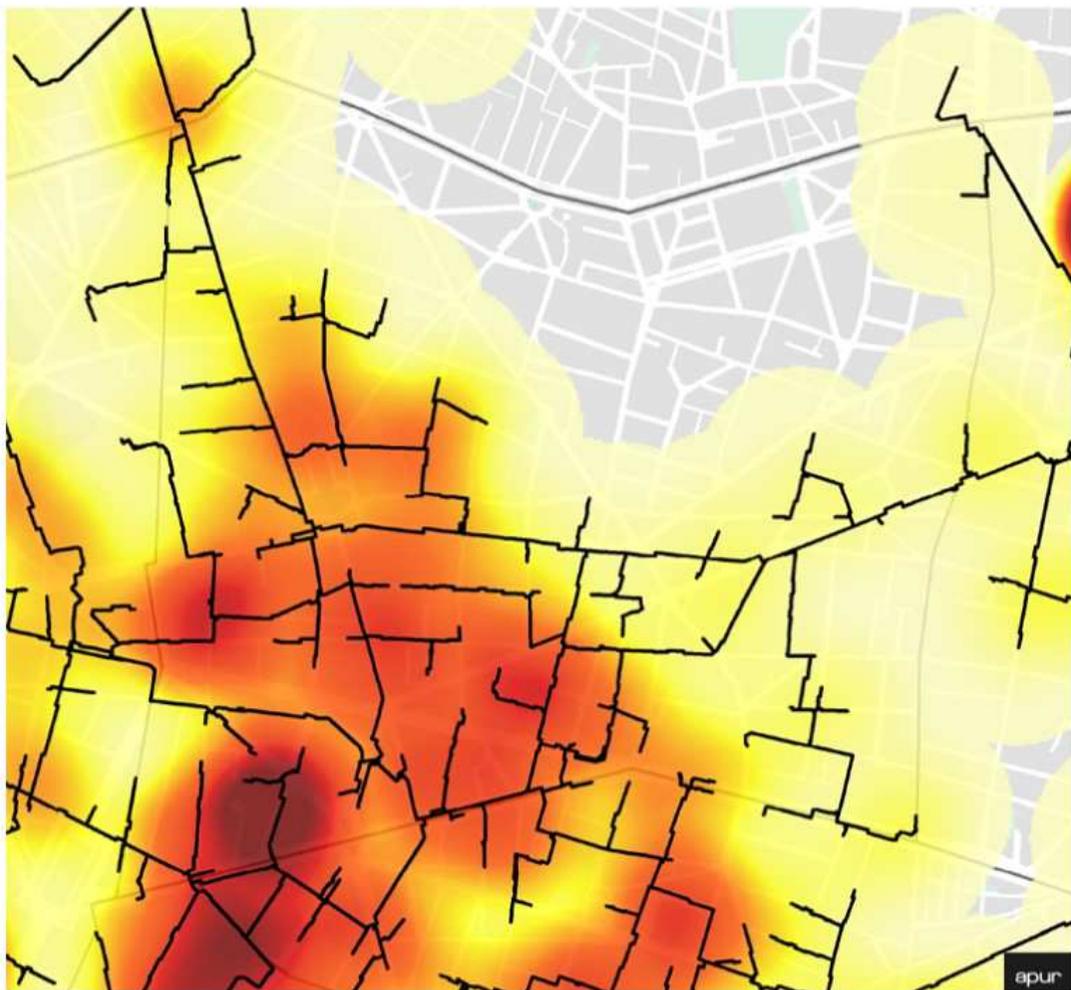
Réseaux et énergie



4 % de la consommation énergétique de Paris (2017)

- Les secteur tertiaire est le premier consommateur d'énergie (49%), juste devant les bâtiments résidentiels (48%), et l'industrie (3%).
- **1,25 TWh consommé en 2017** hors transport routier (55% électricité, 28% gaz, 11% via le réseau de chaleur parisien, 6% fioul, et moins de 1% bois).
- Un développement du réseau de chaleur parisien surtout sur la moitié sud de l'arrondissement. Présence également importante du réseau de froid parisien sur la partie sud avec 1 site de production de froid.

L'isolation thermique extérieure (ITE) est peu pratiquée en raison de la prédominance d'un bâti ancien patrimonial





Approche environnementale

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Nature

- **Végétation réelle**
- Taux de végétation à la parcelle
- Indice de canopée
- **PLU : protection et végétalisation des espaces libres**
- **PLU : sectorisation végétale de la zone UG**

Îlots de chaleur urbains

- **Modélisation de l'îlot de chaleur urbain**
- Thermographie aérienne

Nuisances

- **Bruits**
- **Pollution de l'air**

Éclairage

- Éclairage nocturne

Sols

- **Perméabilités des sols**
- Carrières, sous-sols
- Inondations
- La pollution des sols

Énergie

- **Potentiel solaire et installations solaires existantes**
- Chauffage urbain
- Chauffage électrique
- Chauffage individuel gaz
- Chauffage collectif gaz
- Chauffage collectif fioul

Réseaux

- **Réseau de chaleur**
- Réseau de froid
- Antennes relais
- **Réseau d'eau non potable**
- Réseau d'assainissement
- **Zonage pluvial simplifié**
- **PLU : zone de grands services urbains**

Rénovation du bâti

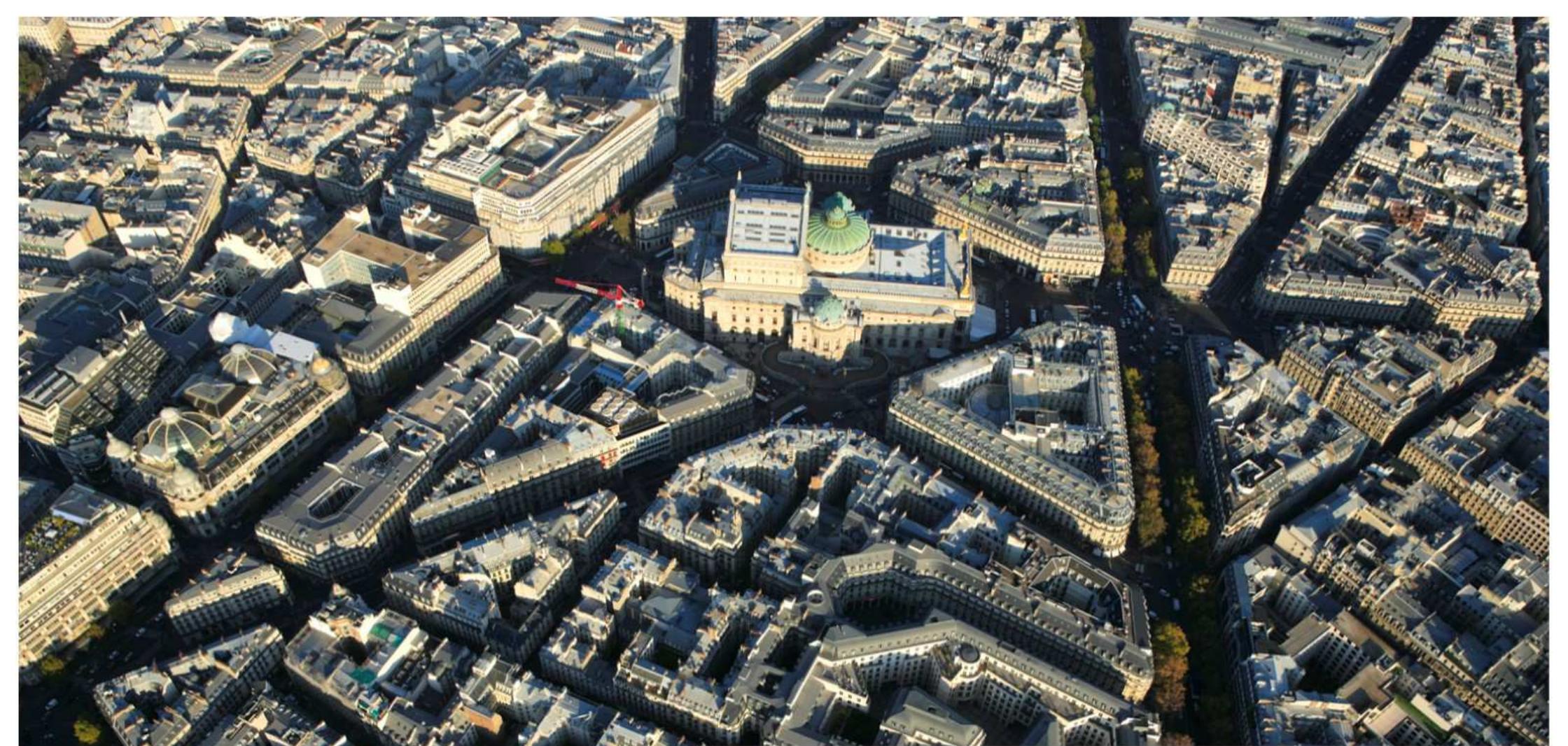
- **Réhabilitation thermique du bâti de 2006 à 2020**

Déchets

- Les dispositifs de collecte des déchets

Santé environnementale

- Modélisation des bruits
- Modélisation de la pollution de l'air
- Niveau de revenu
- La pollution des sols
- Accessibilité piétonne des jardins ouverts au public
- Végétation réelle
- Éclairage nocturne
- Modélisation de l'îlot de chaleur urbain
- Équipements de santé
- Habitat dégradé
- Suroccupation des ménages



Cadre urbain



Tissus urbains

Des constructions anciennes, une imbrication des tissus urbains au fil du temps

- Les tissus urbains continus et réguliers des lotissements du XIXe siècle sont étroitement imbriqués aux tissus plus anciens et plus composites des faubourgs Poissonnière et Montmartre ;
- Des tissus urbains très denses, avec seulement des courettes et de petites cours ;
- Des lotissements d'hôtels particuliers, des passages couverts ;
- Une végétation peu présente, quelques jardins intérieurs associés aux hôtels particuliers.



Des hauteurs de bâti très homogènes, autour de 20m, 25m et 30m pour les bâtis post 1902



37 % du bâti construit avant 1850, 45 % entre 1850 et 1914



Densité et emprises des bâtiments

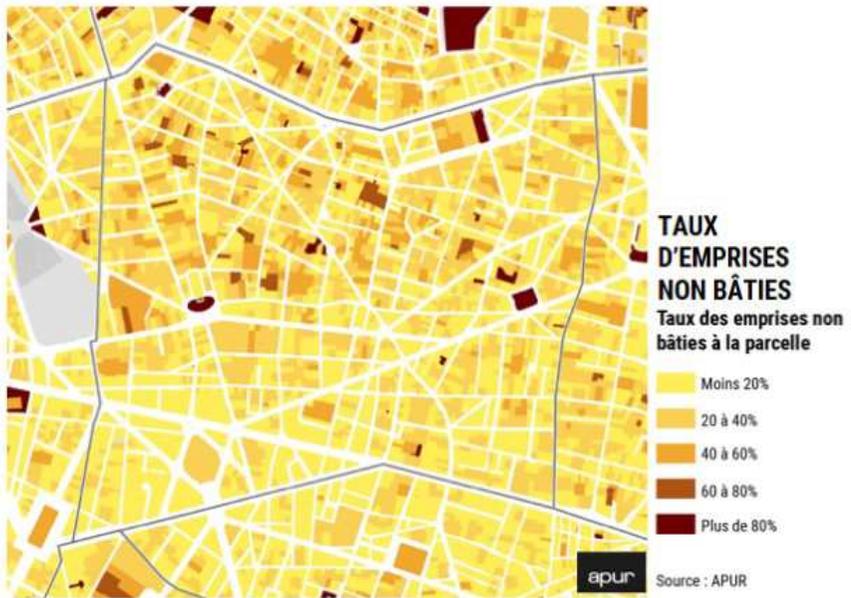
Les densités bâties les plus fortes de Paris

- Des densités bâties, de plus de 4 (surface bâtie/surface du terrain) en bordure des avenues et boulevards, du XIXe siècle, aux abords de l'Opéra, dans les îlots des grands magasins, les quartiers Provence, La Fayette, Richer et Rochechouart ;
- Des densités un peu plus faibles, de 2 à 4, dans les grands îlots de la Nouvelle Athènes occupés par des hôtels particuliers.

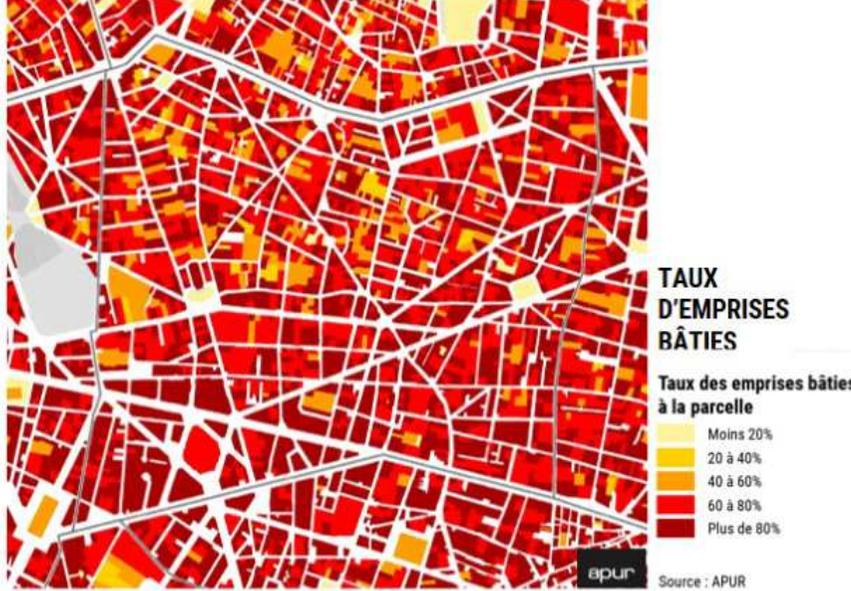


Sources : Apur - DGI, 2019

Des espaces non bâtis faibles, à l'exception des petits secteurs d'hôtels particuliers



Des emprises bâties très importantes



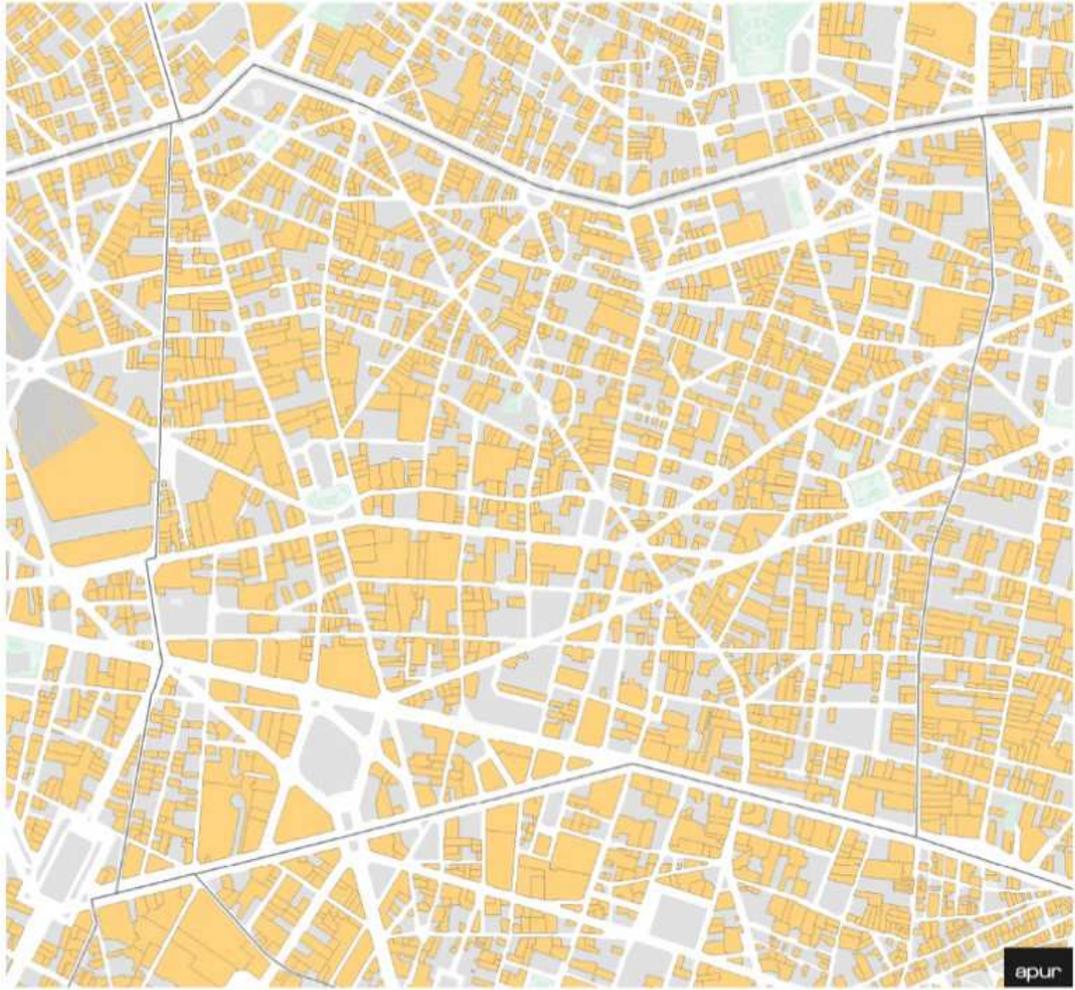


Les transformations

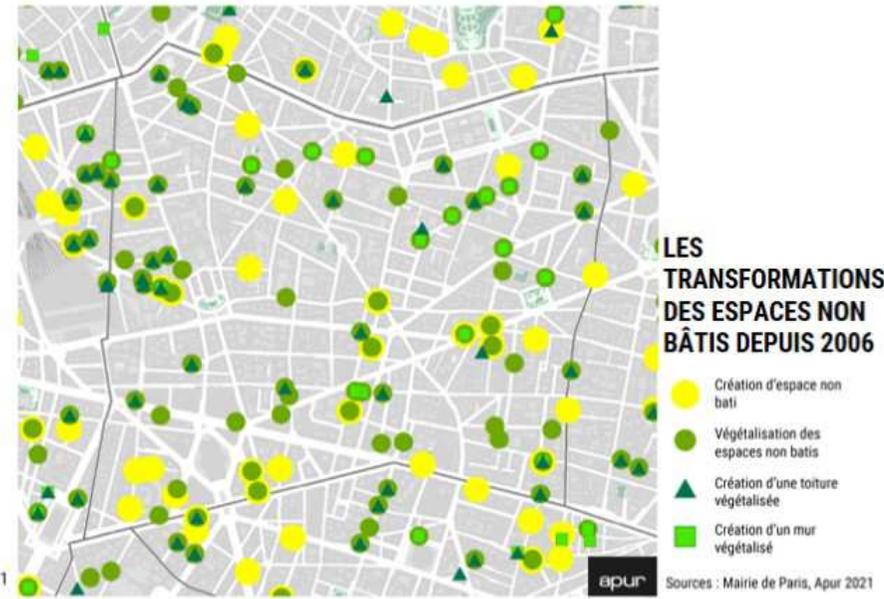


Un patrimoine bâti très entretenu

- 2558 ravalements entre 2006 et 2020 soit 85 % des immeubles existants ;
- Des végétalisations de toiture terrasses nombreuses, certaines de grande dimension, à défaut de place au sol ;
- Des créations de murs végétalisés.



Immeuble rénové, 21 rue de Châteaudun





Les transformations



Des transformations adaptées à la densité bâtie et à la valeur patrimoniale du 9^e

- Peu de constructions neuves depuis 2006 ;
- De nombreuses transformations du bâti existant: réhabilitation avec optimisation des surfaces de planchers au sein des volumes bâtis existants, surélévations... ;
- Des rénovations lourdes d'ensembles bâtis dédiés au tertiaire, transformations peu perceptibles depuis les espaces publics.



Rénovation lourde, Rue Rossini

Pas de projets d'aménagement en raison de la densité bâtie et de son caractère patrimonial





Cadre urbain

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Paysages

- Le paysage métropolitain
- **Le paysage à Paris**
- **PLU : plan des hauteurs**
- **PLU : fuseaux de protection**

Structure et caractère des tissus urbains

Les tissus urbains

- Les tissus urbains
- **Hauteurs du bâti**
- **Emprise bâties à la parcelle**
- **PLU : filets de hauteur des constructions**

Tissus urbains et présence de la nature

- **La végétation et les tissus urbains**
- **Taux d'emprises non bâties**
- Taux de la végétation dans les espaces non bâtis à la parcelle

Patrimoine

- Protections patrimoniales de Paris

Densité

- **Densité bâtie à la parcelle**

Statut de propriété

- Statut de propriété

Les transformations des tissus urbains depuis 2006 et engagées

- Transformations et projets en cours (2006-2020)
- Ravalements
- Les projets urbains

03

La concertation sur le diagnostic

Une concertation élargie

Pour permettre à tou·te·s celles·ceux, individus, associations et organisations diverses qui s'intéressent au devenir de notre ville de s'informer, de s'exprimer, d'échanger et de contribuer.

Un cadre réglementaire de la concertation

- Elle est obligatoire et régie en détail par le Code de l'Urbanisme.
- L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme prescrit que la révision du Plan local d'urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitant·e·s, les associations locales et les autres personnes concernées.
- Elle est mise en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville.

Une démarche volontaire complémentaire

Au-delà du dispositif réglementaire de la concertation, un dispositif complémentaire est mis en œuvre pour porter la concertation dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, la rendre ludique et inclusive afin que tou·te·s les Parisien·ne·s puissent s'exprimer et qu'elle s'appuie sur des outils innovants et accessibles.

Les outils de la concertation

Dans votre arrondissement



Lors de cette concertation sur le diagnostic territorial, dites nous **ce que vous inspire** cette photographie de Paris, **quel ressenti vous avez de votre quartier, votre arrondissement, et votre ville.**

Vous pouvez vous **informer via des** points d'information « **Maison du PLU** ». Vous les trouverez :

- **le mercredi 12 mai de 11h à 17h : Cour de la Mairie du 9^{ème} puis Square Montholon**
- **le samedi 15 mai de 10h à 17h : Cour de la Mairie du 9^{ème} puis Place Adolphe Max**

Vous pouvez **participer à la concertation et contribuer via :**

- le site **idee.paris.fr**
- le **registre papier** présent en Mairie d'Arrondissement

Et en **participant :**

- au **Forum Urbain** à l'initiative des Conseils de Quartier
- à la **Marche Exploratoire** à l'initiative de la Mairie d'Arrondissement et organisée en lien avec le CAUE

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Sur le site idee.paris – rubrique « Révision du Plan Local d’Urbanisme-diagnostic »

Le diagnostic, première étape de concertation

Constituée de quatre temps forts, la révision du Plan Local d’Urbanisme a débuté en janvier dernier avec une 1ère étape d’information du public. **La concertation sur le diagnostic se tient du 12 avril au 16 juillet 2021.** Elle permet aux Parisien·ne·s et aux usager·ère·s de Paris donner son avis sur l’état des lieux du territoire.

Qu’est-ce que le diagnostic ?

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l’Atelier parisien d’urbanisme (Apur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision du Plan Local d’Urbanisme de 2006.

A ce stade, il est demandé aux Parisien·ne·s et usager·ère·s de Paris de partager son expérience et donner son ressenti du territoire sur l’état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Lors de la prochaine étape de concertation sur le projet de ville en 2022, vous pourrez formuler des propositions sur l’aménagement de Paris.

Pour ce faire, le diagnostic territorial est consultable ici :

 [Le diagnostic territorial du PLU](#)



Accès au diagnostic sur le site de l’APUR

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Sur le site idee.paris – rubrique « Révision du Plan Local d'Urbanisme - diagnostic »



Pour déposer une contribution en tant qu'individu

Pour déposer une contribution en tant que personne morale ou association

Accès au diagnostic sur le site de l'APUR

Formulaire de contribution

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Le formulaire de contribution individuelle



Déposer une proposition

Faites part de votre expérience du territoire parisien en commentant le diagnostic territorial dont vous pouvez [prendre connaissance du diagnostic territorial en cliquant ici](#).

Titre
Indiquez ici le résumé de votre proposition

Catégorie
Sélectionnez une catégorie

Lieu ou adresse
Vous pouvez renseigner le nom d'une commune, d'un quartier, d'une rue ou écrire une adresse exacte

Zone géographique facultatif
Sélectionnez une localisation

Description
Ecrivez ici, de manière détaillée, votre réponse

Normal **B I U G**

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Votre profil :

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Souhaitez-vous être tenu.e informé.e des suites du projet ?
En répondant "Oui", vous acceptez que votre mail soit transmis à l'équipe de la Ville de Paris en charge de la consultation de ce projet afin de vous recontacter.

Oui
 Non

Avez-vous pris connaissance du diagnostic territorial ?

Si ce n'est pas le cas, vous le trouverez en cliquant sur [ce lien](#).

Illustration facultatif
Faites glisser votre image sur cette zone ou sélectionnez un fichier sur votre ordinateur

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Les cahiers d'acteurs pour les personnes morales et les associations



1 Le diagnostic 2 Partagez vos idées **En cours** 3 **Cahiers d'acteurs** **En cours** 4 Autres modalités de concertation **À venir** 5 Procha **À venir** >

Soumettre et consulter les cahiers d'acteurs

📅 Du 24 mars 2021 à 17:55 au 16 juillet 2021 à 23:59 ⏳ 99 jours restants

Vous êtes une personne morale ou une association, vous aussi participez à la concertation sur le diagnostic. Téléchargez le modèle de cahier d'acteur et le mode d'emploi et faites part de votre expérience du territoire parisien pour commenter le diagnostic territorial.

[Cahier d'acteur à remplir](#) [Mode d'emploi](#)

Le diagnostic est consultable en cliquant ici :

[Le diagnostic territorial du Plan local d'urbanisme](#)

0 proposition [+ Déposer une proposition](#)

☰ Liste 🗪 Grille 🗺 Plan 🔍 Mots-clés ou référence Tri aléatoire Toutes les zones

Lien pour télécharger le cahier d'acteur à remplir

Lien vers une notice explicative

Formulaire pour déposer le cahier dûment rempli

Les outils de la concertation: la marche exploratoire

Avec le CAUE et en autonomie !

- **Rendez-vous « en visio » le 12 mai à 18h00 :**
pour une présentation des objectifs des marches et des supports téléchargeables proposés par le CAUE de Paris.

Du 12 mai au 24 mai :

Observez, marchez, arpentez votre arrondissement pour nous faire part de votre expérience du territoire.

- **Rendez-vous « en visio » le 24 mai à 18h00 :**

Rendez-vous en « visio » pour nous transmettre le résultat de vos marches.

Plus d'informations : PLU9@caue75.fr



LES MARCHES EXPLORATOIRES MODE D'EMPLOI

- 1 TÉLÉCHARGEZ ET IMPRIMEZ LE CAHIER « MODE D'EMPLOI »**

Explication de la démarche
Modalités de la marche exploratoire en autonomie et modalités de restitution
Rappel du calendrier de concertation
Détail des attendus et objectifs
Carnet de plans détaillés de l'arrondissement
possibilité de n'imprimer qu'une partie du carnet en fonction de son lieu de vie
Proposition de points d'intérêts thématiques à aller visiter
- 2 TÉLÉCHARGEZ AU CHOIX ET SELON VOS AFFINITÉS UN OU PLUSIEURS CAHIER(S) DE MARCHÉ THÉMATIQUE**

Logement et activité
Equipements, service et mobilité

Environnement et santé
Paysage urbain et patrimoine
Dans chaque cahier
un questionnaire thématique construit à partir du diagnostic de l'Apur
des points d'intérêts détaillés à aller visiter et à commenter
- 3 RESTITUEZ VOS IDÉES**

SCANNEZ OU PRENEZ EN PHOTOS vos questionnaires remplis et vos cartes commentées
ET ENVOYEZ-LES À
PLU-CENTRE@caue75.fr
- 4 PARTICIPEZ À LA RÉUNION DE RESTITUTION LE 4 MAI 2020**

Accès via ce lien : [lien de réunion](#)

A l'issue de cette réunion de synthèse, nous nous occuperons de transmettre vos idées, retours et commentaires sur [idée.paris.fr](#)

PLAN DE REPERE

PLU Bioclimatique - Concertation étape 1: le diagnostic
Kit de marche exploratoire en autonomie
Ce support vous est proposé par le CAUE de Paris www.caue75.fr

NE PAS DEPECUTER !



Merci de votre attention





Glossaire

Voici quelques termes ou acronymes à connaître dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme



Cahier d'acteur

Modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en concertation.

Conseils de quartier

124 conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis, les conseils de quartier relèvent des mairies d'arrondissement.

Forum urbain

Si ils le souhaitent, et aidés par le kit méthodologique, les conseils de quartier pourront se constituer en Forum urbain en conviant d'autres acteurs du territoire aux réflexions sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique. Représentant·e·s de personnes morales (association de commerçant·e·s, entreprises locales, associations d'usager·ère·s...), des villes limitrophes et particuliers pourront y participer et enrichir les débats organisés par le conseil de quartier.

Glossaire (suite)



Kiosque ambulant

Modalité de participation itinérante permettant d'aller à la rencontre des Parisien·ne·s, les kiosques ambulants parcourront la ville pour recueillir leur contribution dans le cadre de la révision.

PADD

Le Projet d'aménagement et de développement durable est l'une des pièces majeures du Plan local d'urbanisme. Il définit les orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire.

Registre

Mis à disposition du public dans les mairies d'arrondissement, il permet de recueillir l'avis du public.

Réunion publique

Les réunions publiques se déroulent à chaque étape de la révision du Plan local d'urbanisme dans chaque arrondissement.

Volontaires de Paris

Ce sont des citoyen·ne·s engagé·e·s qui participent à la mise en œuvre concrète de projets dans leur ville et œuvrent pour l'intérêt général. Près de 20 000 citoyen·ne·s constituent ces communautés de volontaires.